

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 30 juin 2026 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Propriété sise au 1359, rue Saint-Léandre, L'Ancienne-Lorette, lot 1 310 597 du cadastre du Québec : permettre, pour un emplacement d'angle, l'implantation d'un cabanon en cour avant secondaire à une distance de 1,05 mètre de la ligne avant de terrain, alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* prohibe l'implantation d'un cabanon en cour avant secondaire au-delà de la ligne d'alignement avec le bâtiment principal adjacent;
- Propriété sise au 1406, rue Saint-Olivier, L'Ancienne-Lorette, lot 1 310 533 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du bâtiment principal, lequel entraînera un empiètement de l'aire de stationnement en façade de 4,8 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres;
- Propriété sise au 1401, rue de l'Affluent, L'Ancienne-Lorette, lot 4 728 195 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du bâtiment principal afin d'y ajouter un logement accessoire avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :
 - Une marge de recul avant de 5,85 mètres, alors que le minimum prescrit est de 6,1 mètres;
 - Une aire de stationnement empiétant de 5,7 mètres en façade, alors que le maximum prescrit est de 3,5 mètres.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

Toute personne intéressée par cette demande pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 30 juin 2026, à 16 h, ou soumettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 10 juin 2026

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

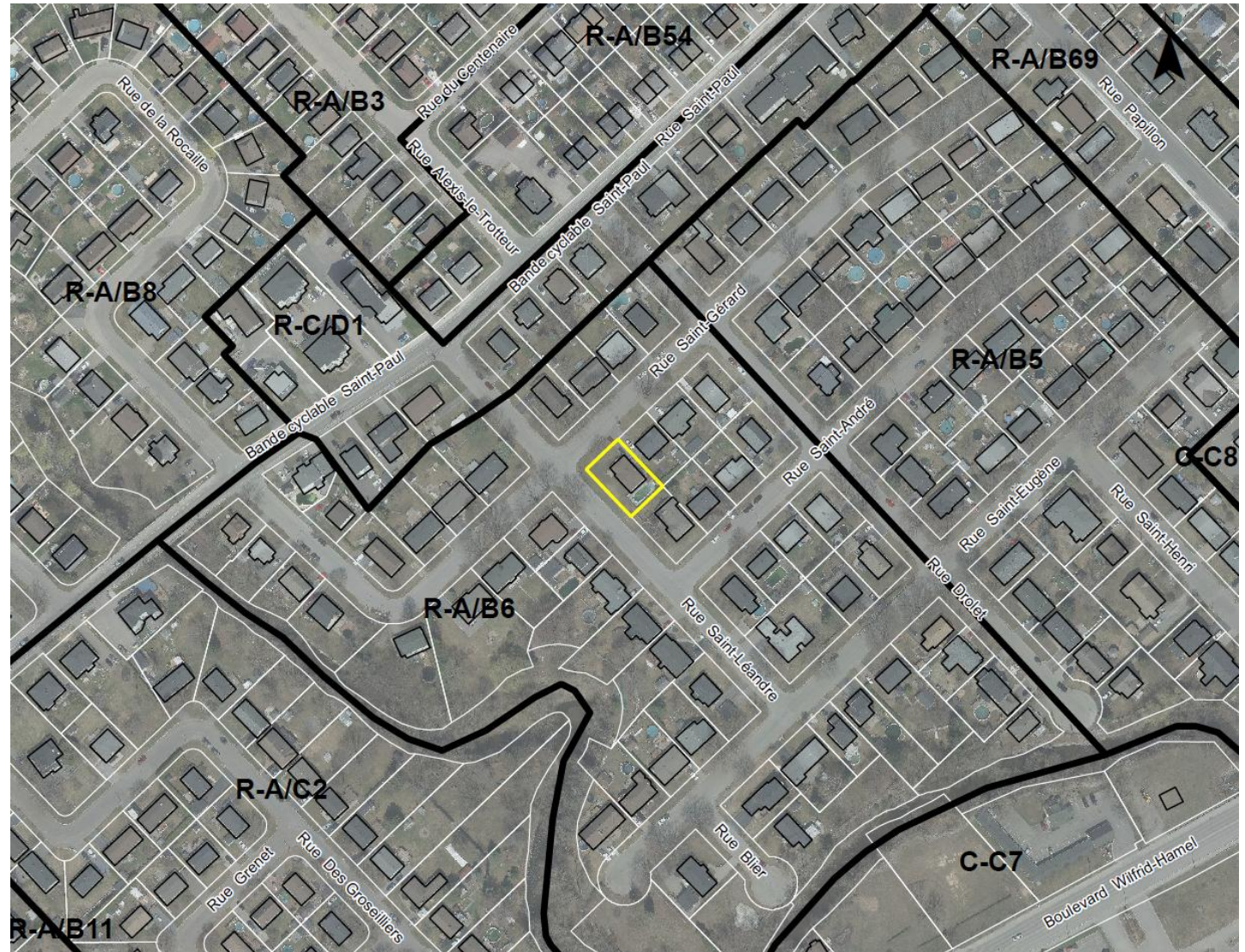
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1359, RUE SAINT-LÉANDRE

Localisation

Zone R-A/B₆ - Usages autorisés :

- Unifamiliale isolée (h_{1-1})
- Unifamiliale jumelée (h_{1-2})



Localisation



Site visé

cour avant
principale



cour avant
secondaire



Voisinage



gauche



droite



en face

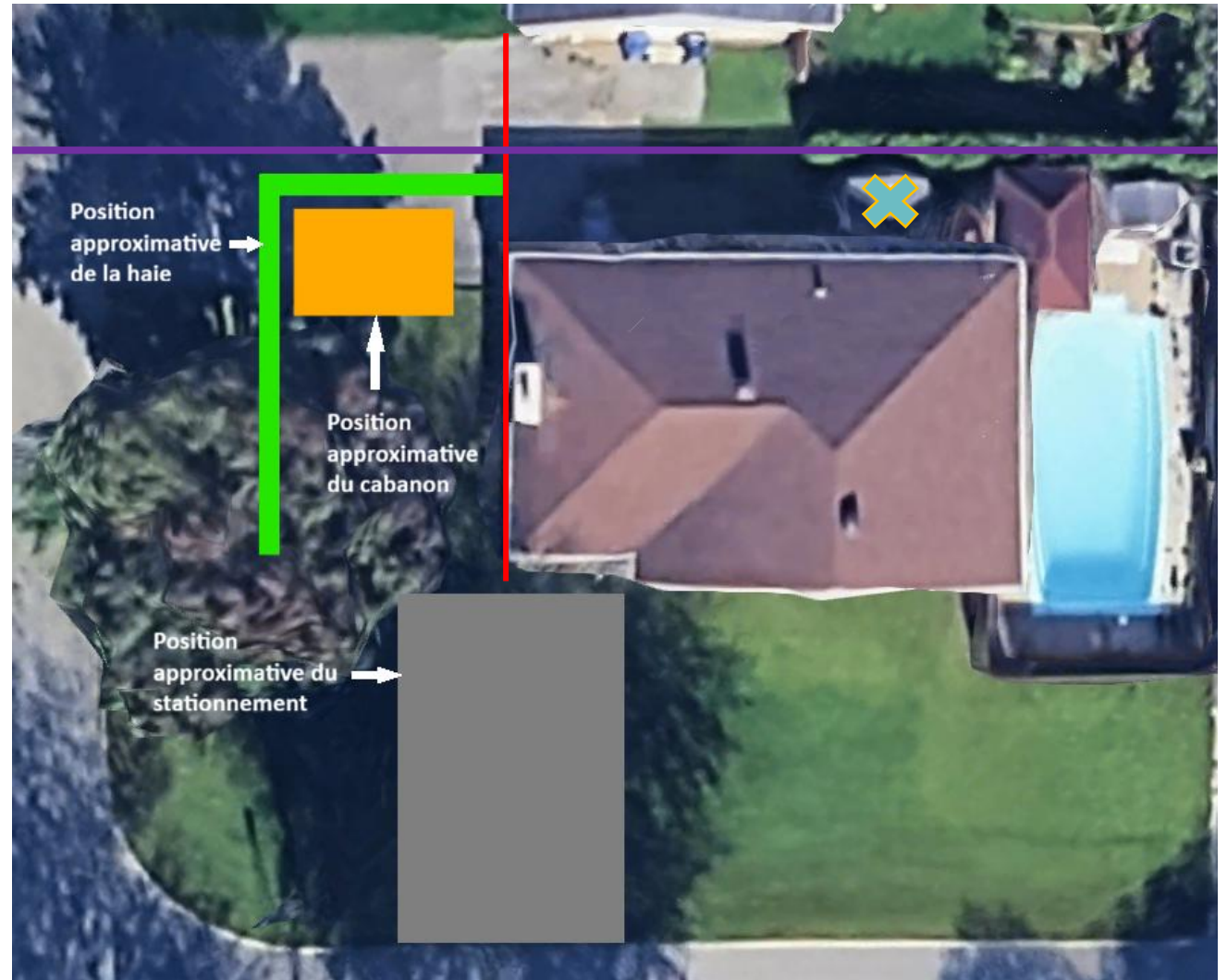
NATURE DE LA DEMANDE

Permettre pour un emplacement d'angle, l'implantation d'un cabanon en cour avant secondaire à une distance de 1,05 mètre de la ligne avant de terrain, alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* prohibe l'implantation d'un cabanon en cour avant secondaire au-delà de la ligne d'alignement avec le bâtiment principal adjacent.

Le projet inclut le retrait de l'aire de stationnement en cour avant secondaire (rue Saint-Gérard), l'ajout d'une haie de 4 pieds et l'implantation d'une nouvelle aire de stationnement en cour avant principale (rue Saint-Léandre).

Implantation projetée

-  Haie de 4 pieds de hauteur prévue
-  Ligne de terrain approximative
-  Ligne tracée dans l'alignement du bâtiment principal
-  Retrait du cabanon 5' x 7'



Implantation projetée



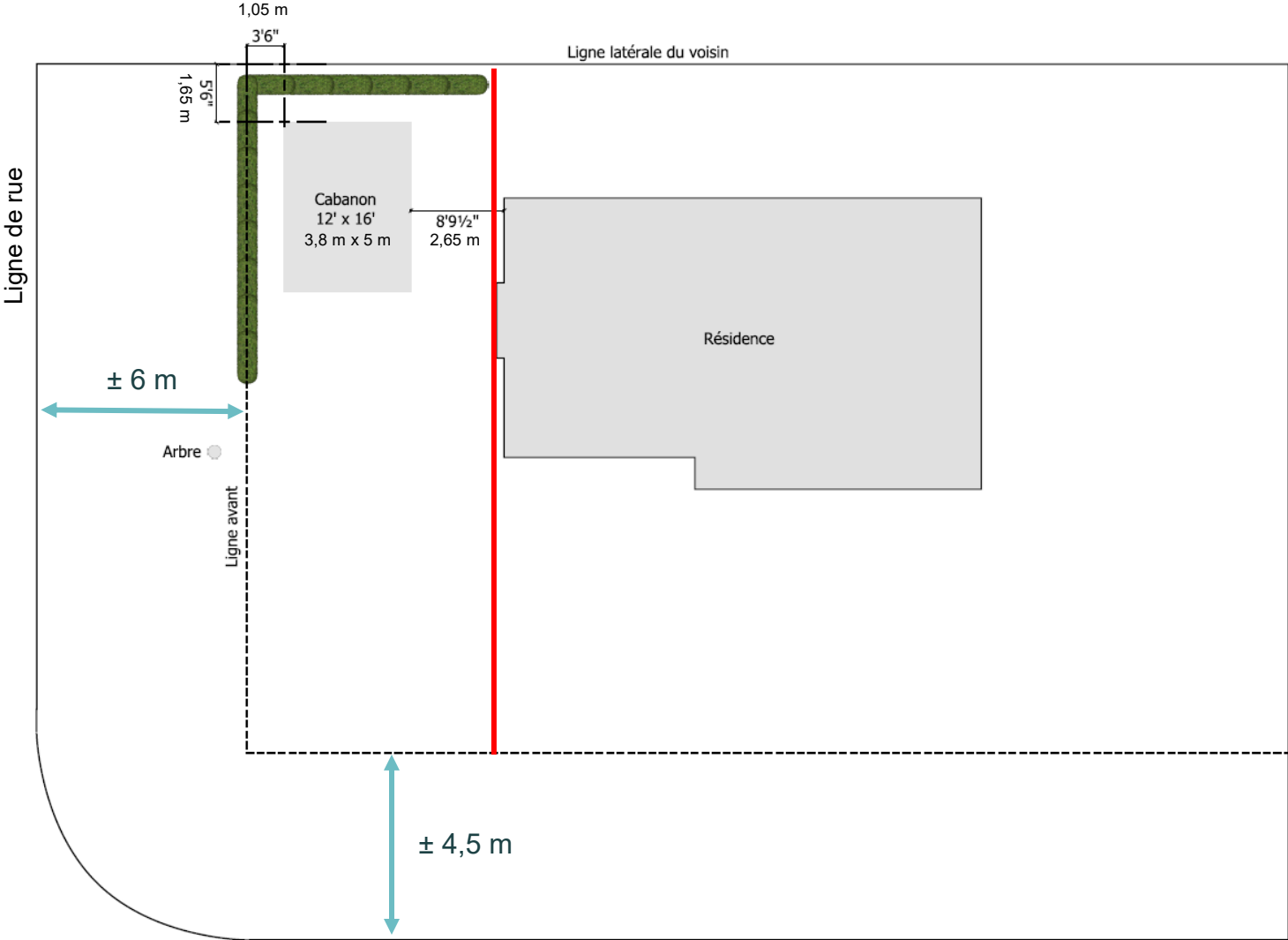
Haie de 4 pieds prévue



Ligne tracée dans l'alignement
du bâtiment principal

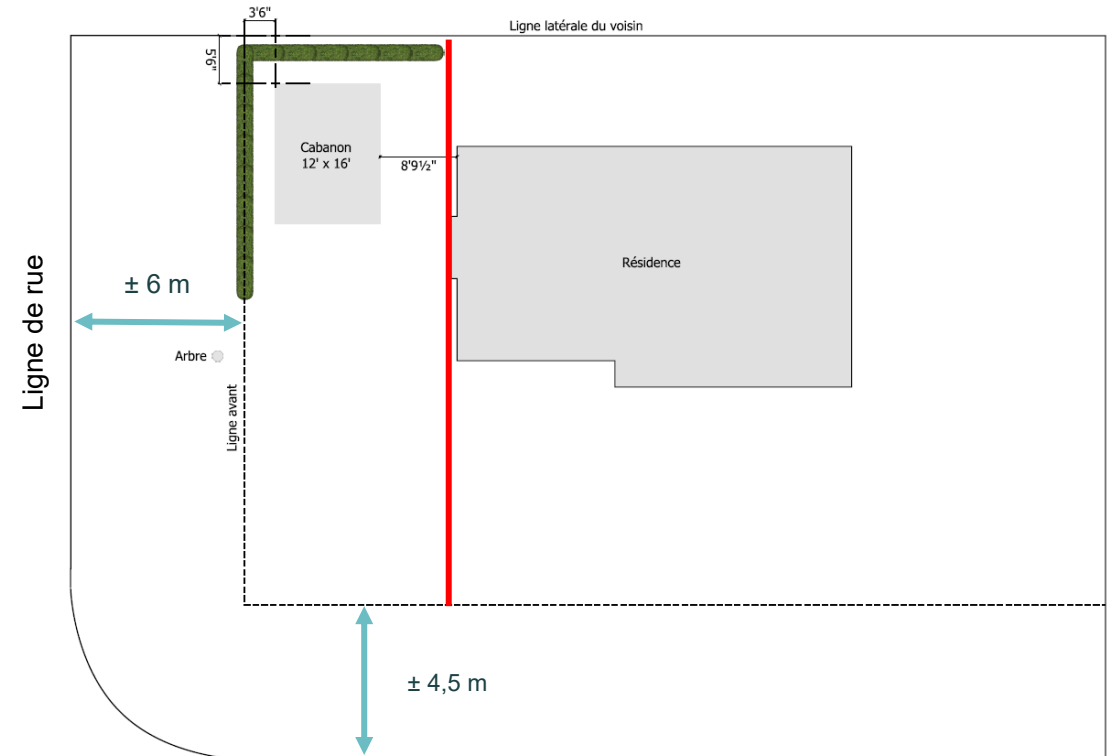


Emprise



AVIS DU CCU

FAVORABLE



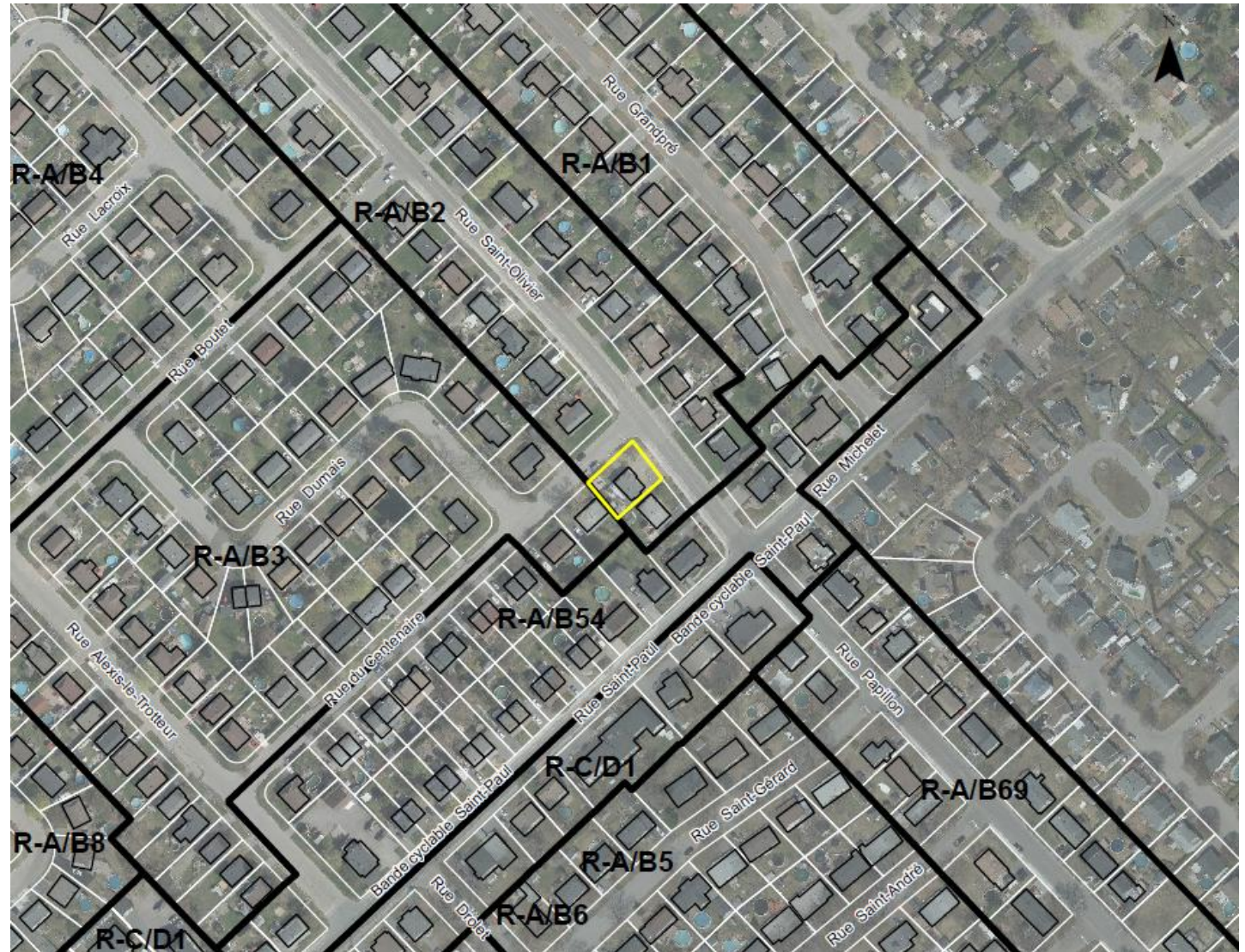
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1406, RUE SAINT-OLIVIER

Localisation

Zone R-A/B₂ - Usages autorisés :

- Unifamiliale isolée (h_{1-1})
- Unifamiliale jumelée (h_{1-2})



Localisation



Site visé



cour avant
principale



cour avant
secondaire

Voisinage



gauche



arrière

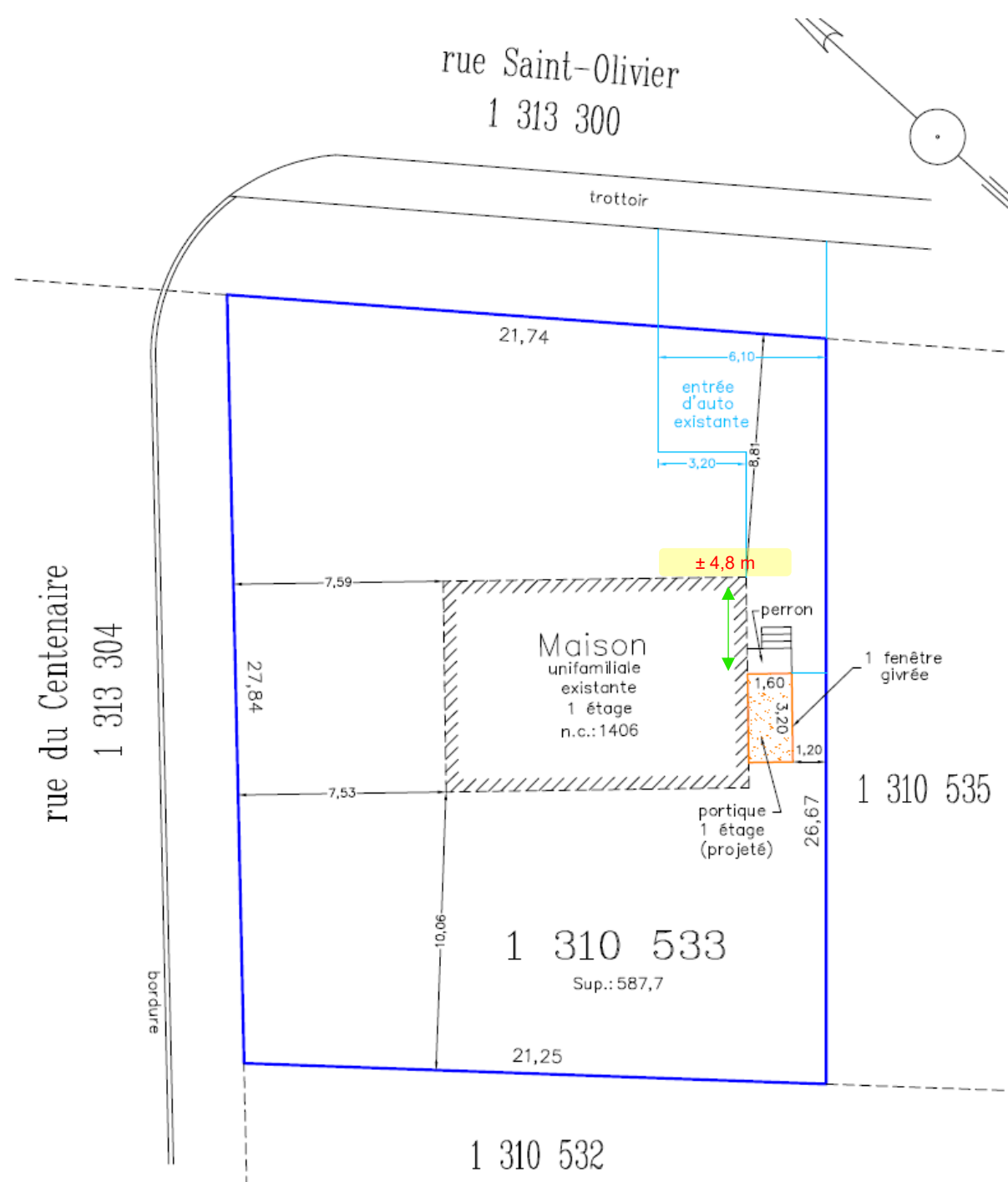


en face

NATURE DE LA DEMANDE

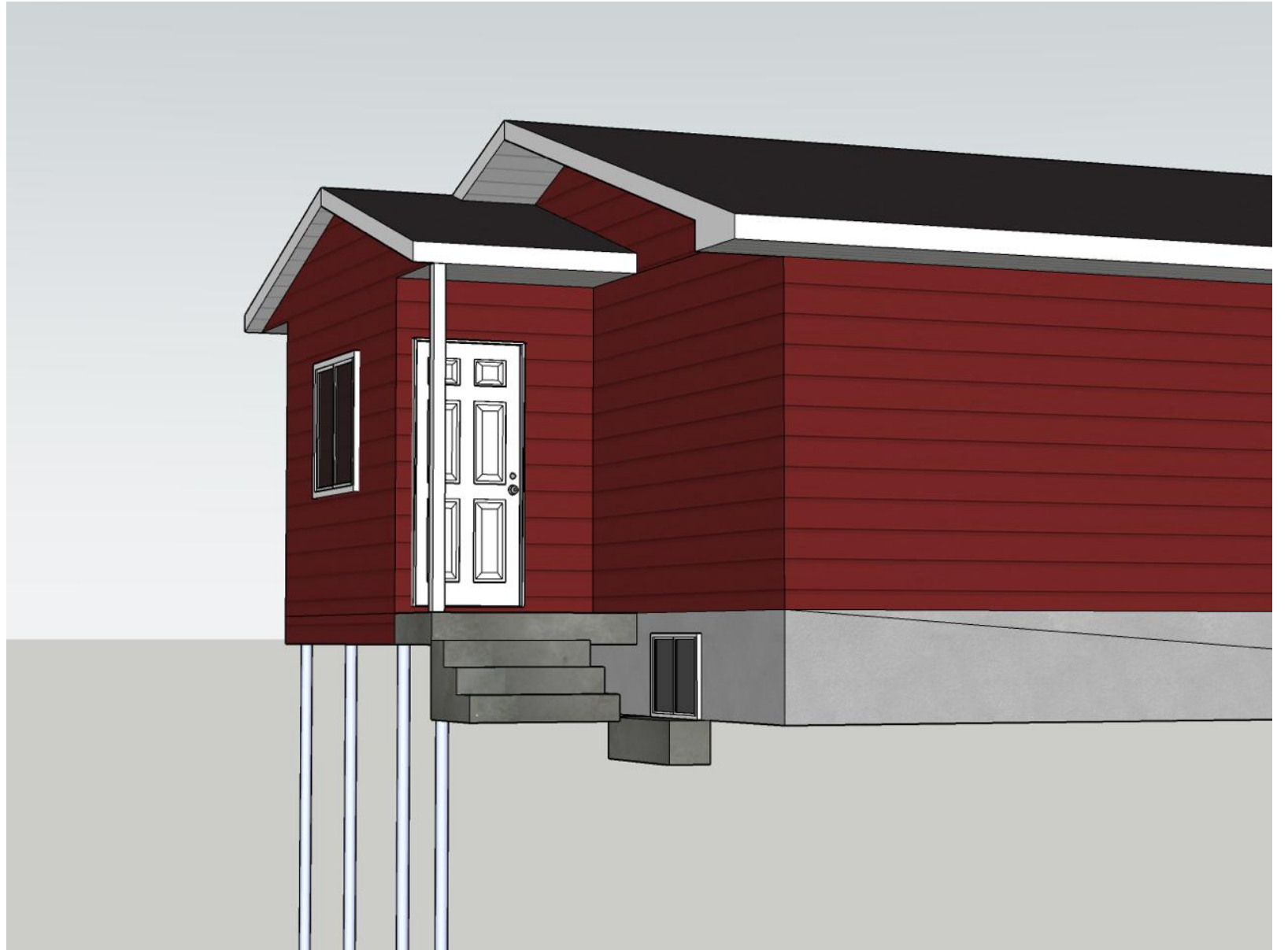
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal, lequel entraînera un empiètement de l'aire de stationnement en façade de 4,8 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres.

Ville de
L'Ancienne-Lorette



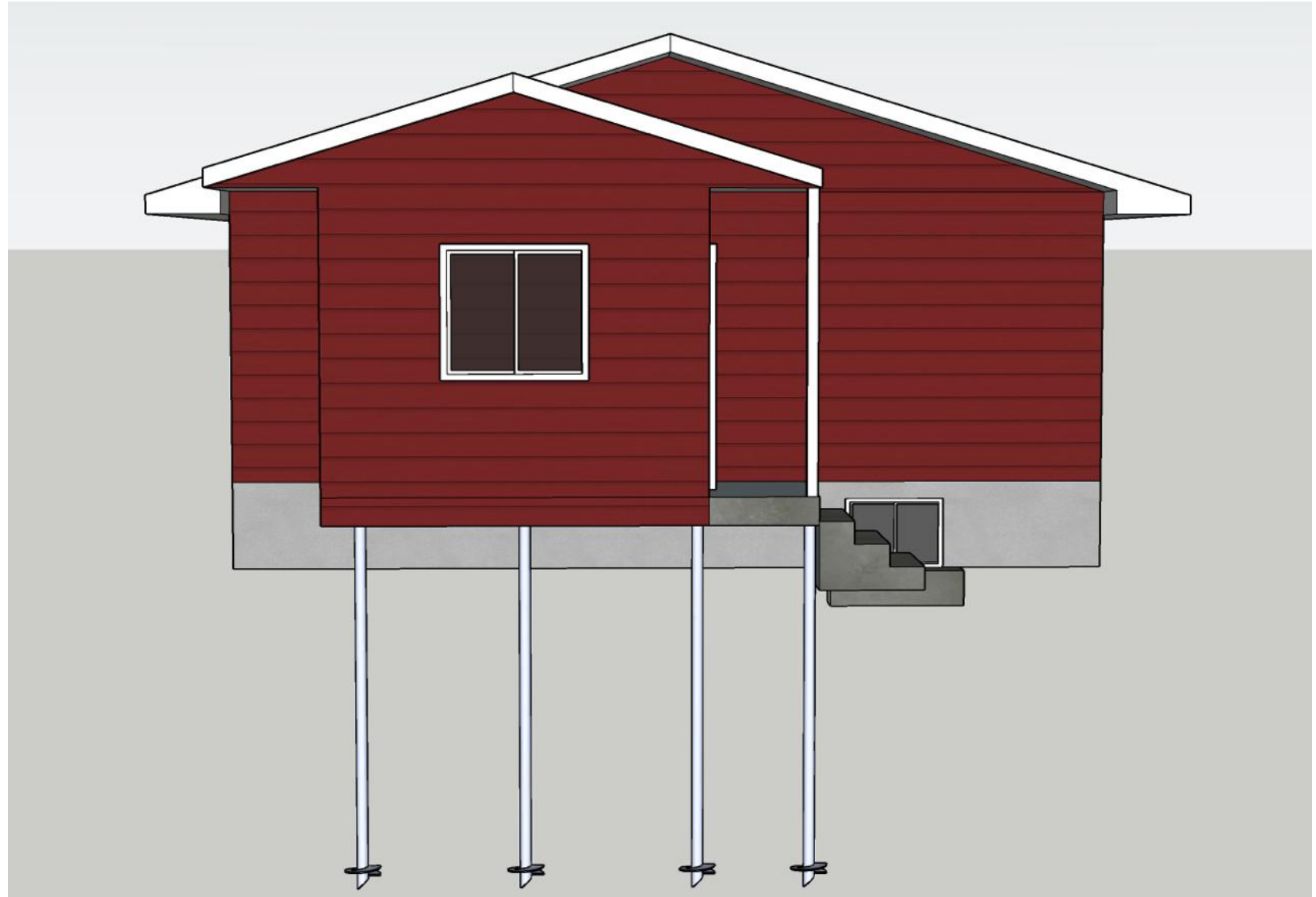
Esquisse visuelle

Note : fenêtre munie d'un verre givré, empêchant toute vue directe puisque située à moins de 1,5 m de la ligne latérale (Code civil du Québec)

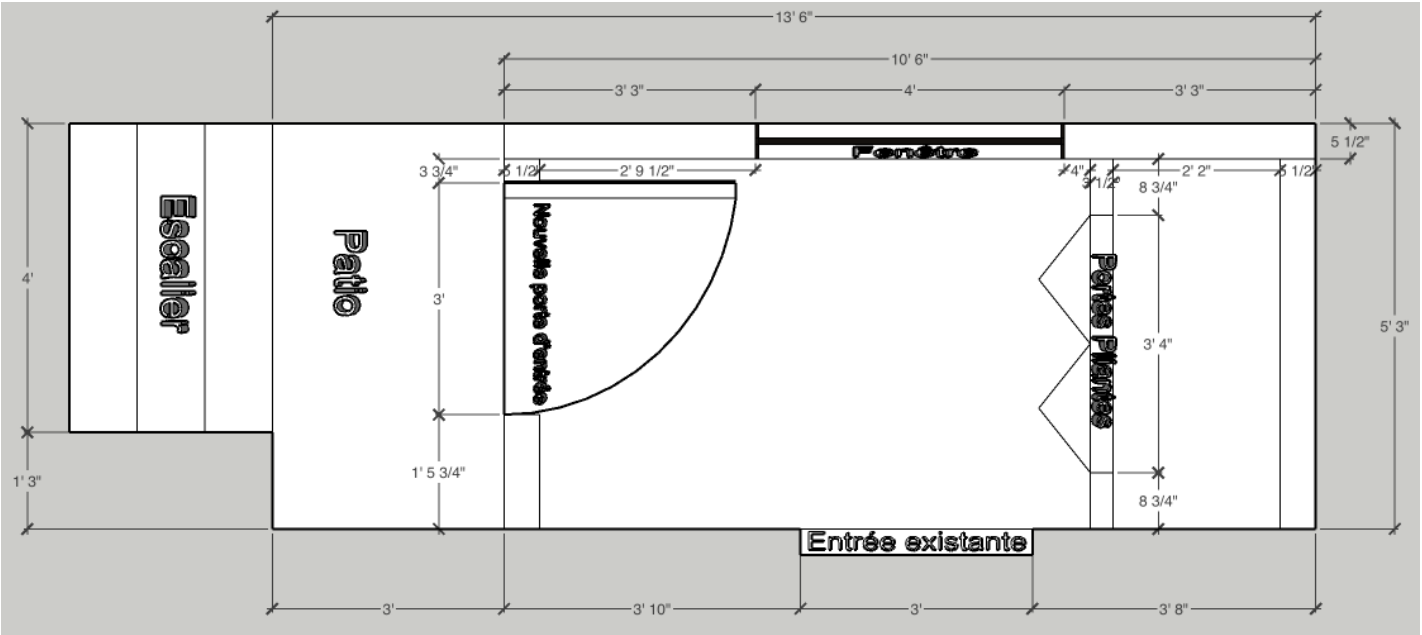
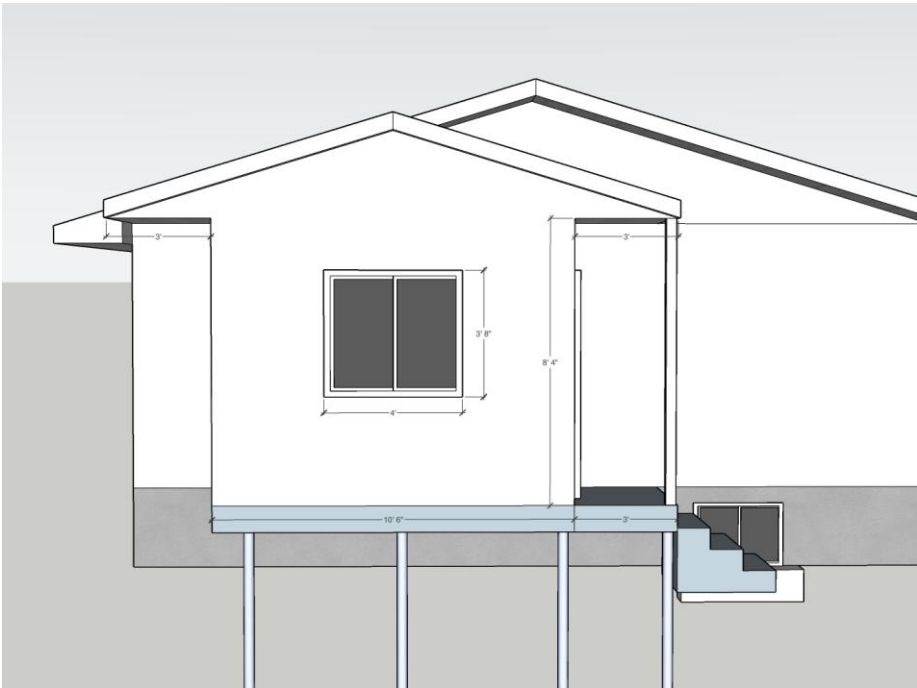
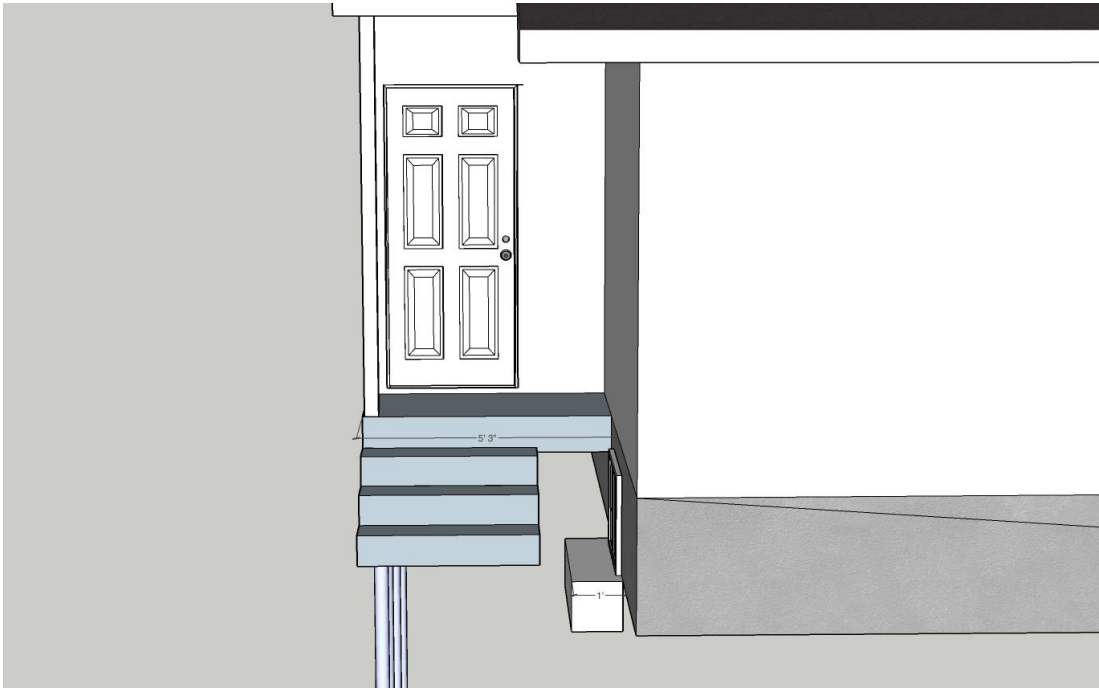


Esquisse visuelle

Note : fenêtre munie d'un verre givré, empêchant toute vue directe puisque située à moins de 1,5 m de la ligne latérale (Code civil du Québec)

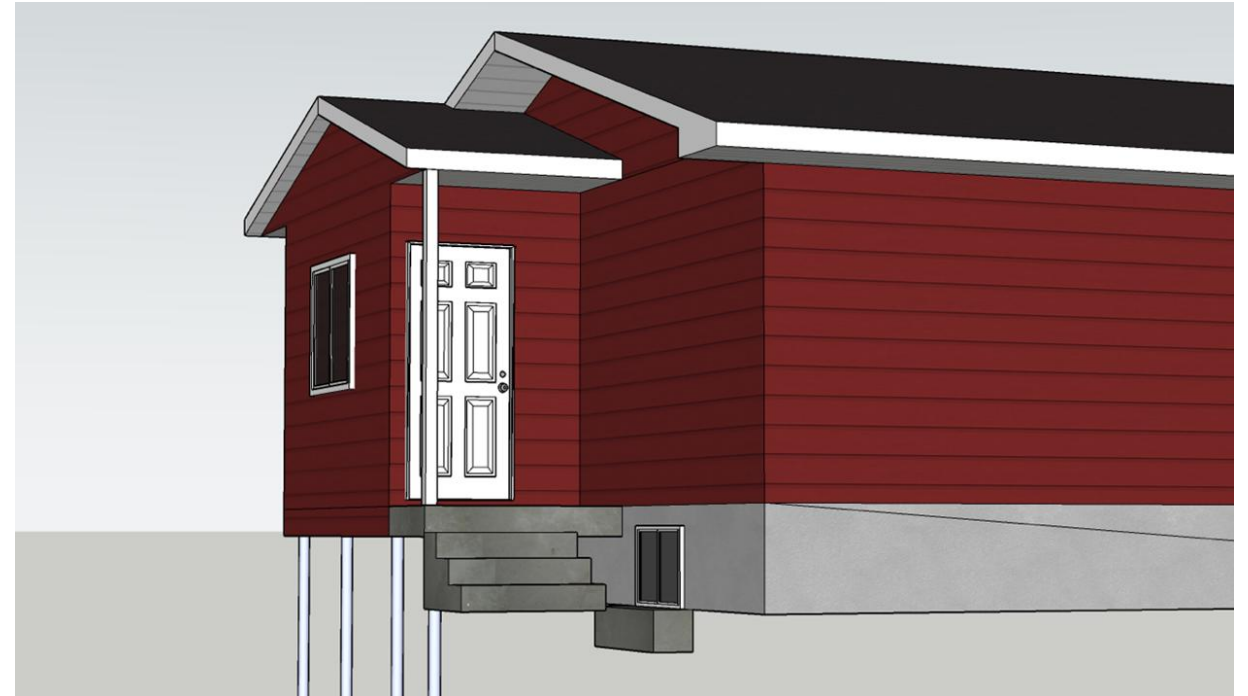


Plans



AVIS DU CCU

FAVORABLE



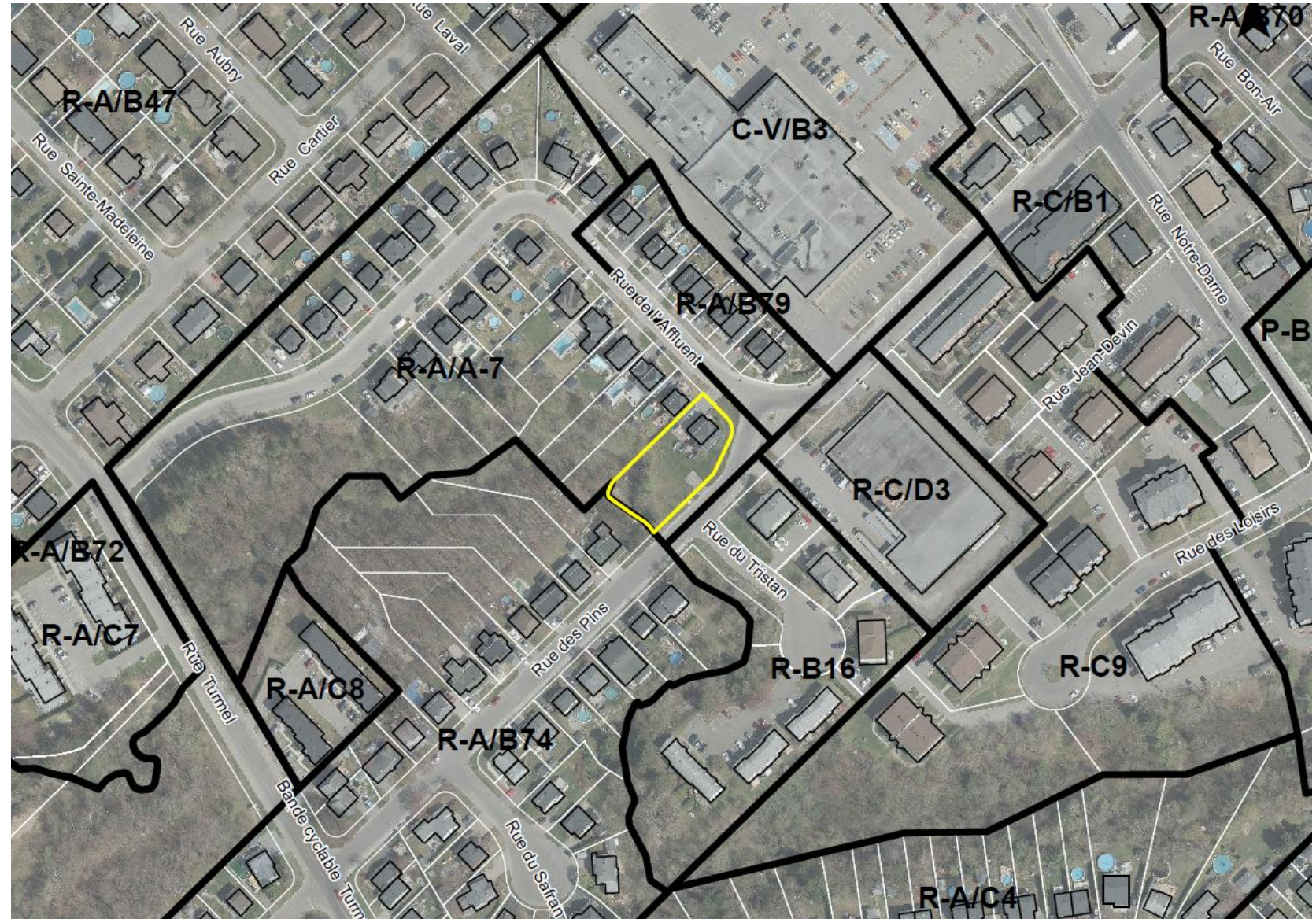
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

1401, RUE DE L'AFFLUENT

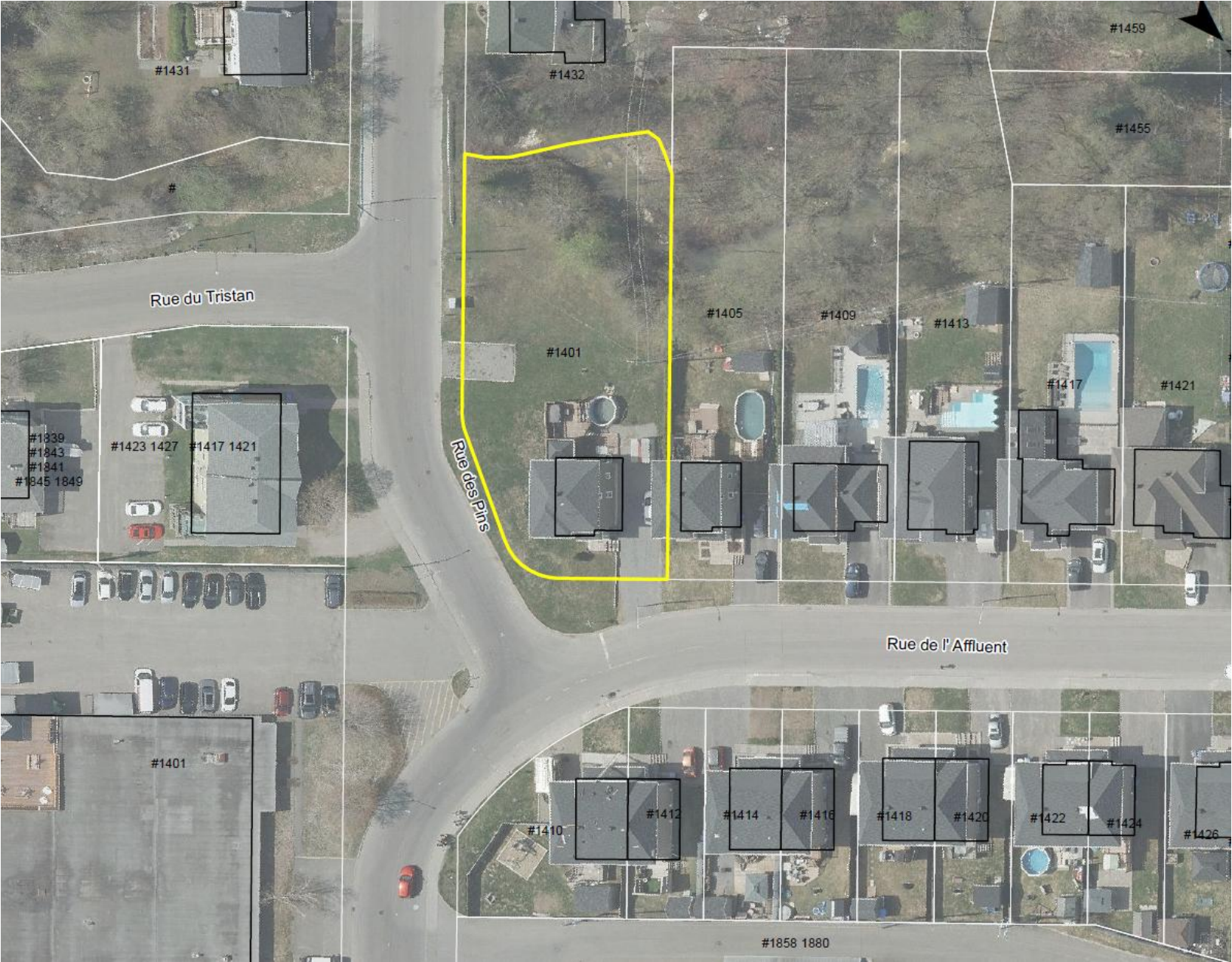
Localisation

Zone R-A/A₇ - Usages autorisés :

- Unifamiliale isolée (h_{1.1})



Localisation



Site visé



Site visé



Site visé



NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé en vue d'y ajouter un logement accessoire, avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :

- Une marge avant de 5,85 mètres alors que le minimum prescrit est de 6,1 mètres;
- Une aire de stationnement empiétant de 5,7 mètres en façade, alors que le maximum prescrit est de 3,5 mètres.

Esquisse visuelle façade rue de l'Affluent



Esquisse visuelle - arrière



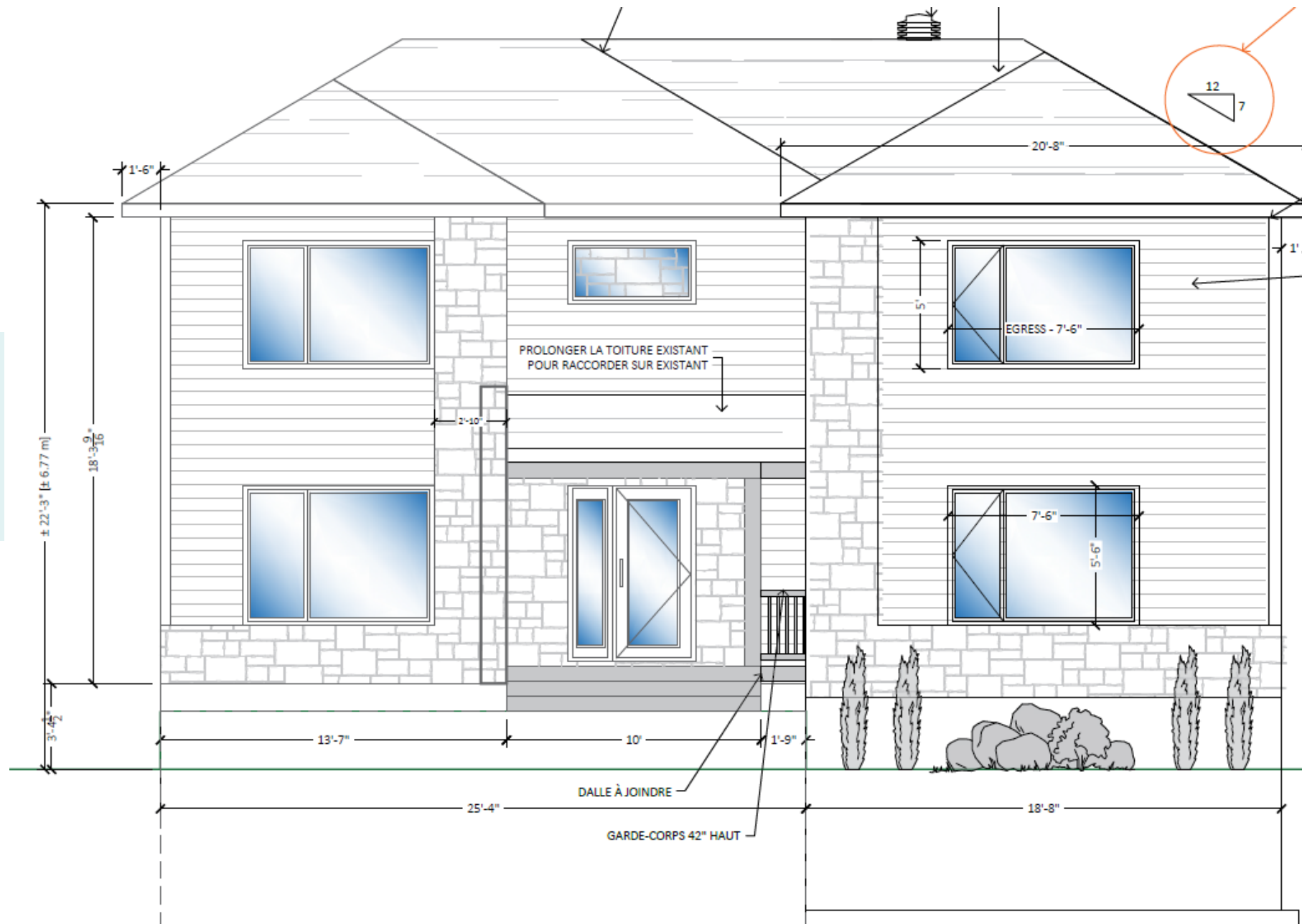
Esquisse visuelle – rue des Pins ouest



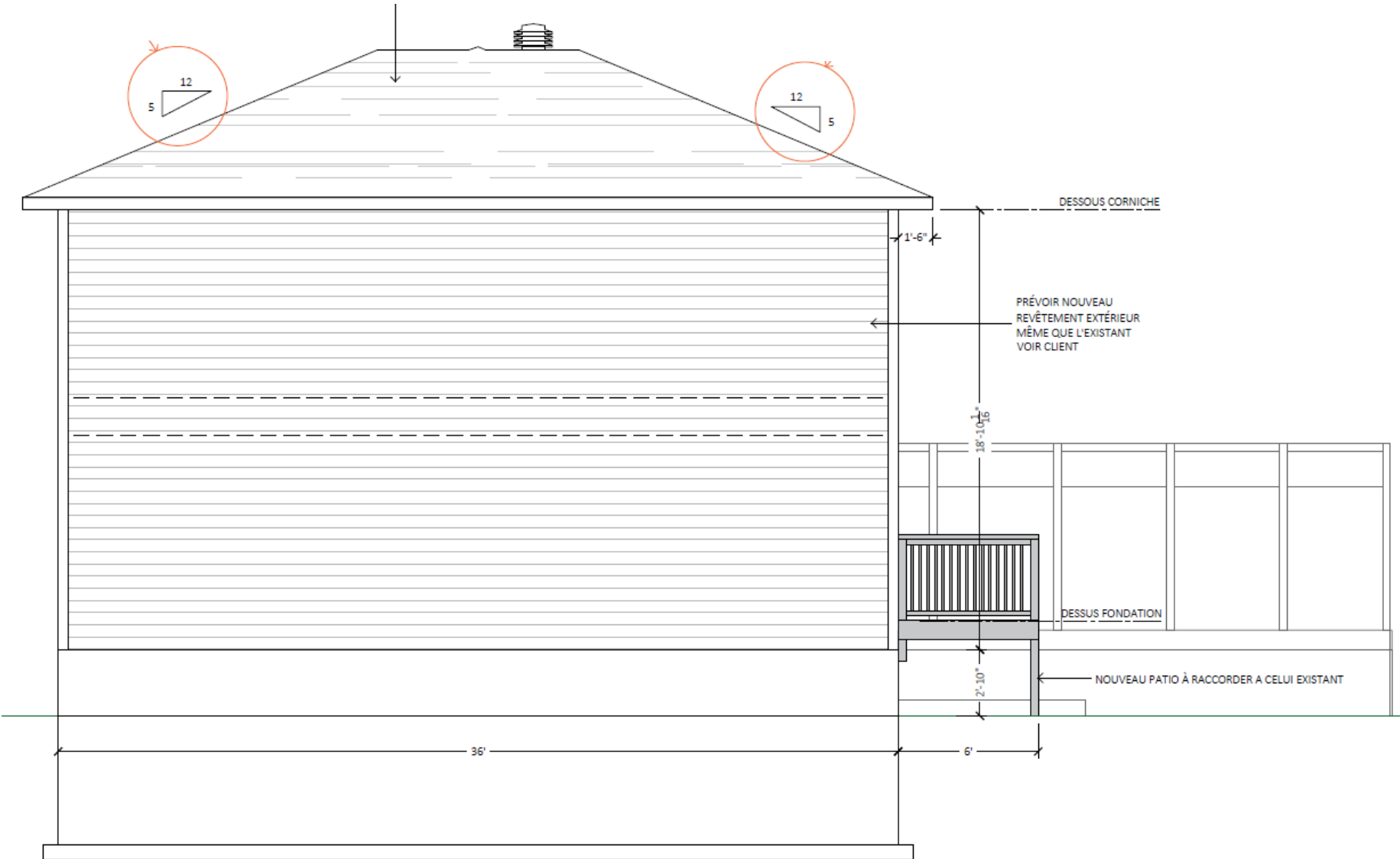
Façade avant

Note : les modèles de portes et fenêtres seront identiques à ceux de la partie existante

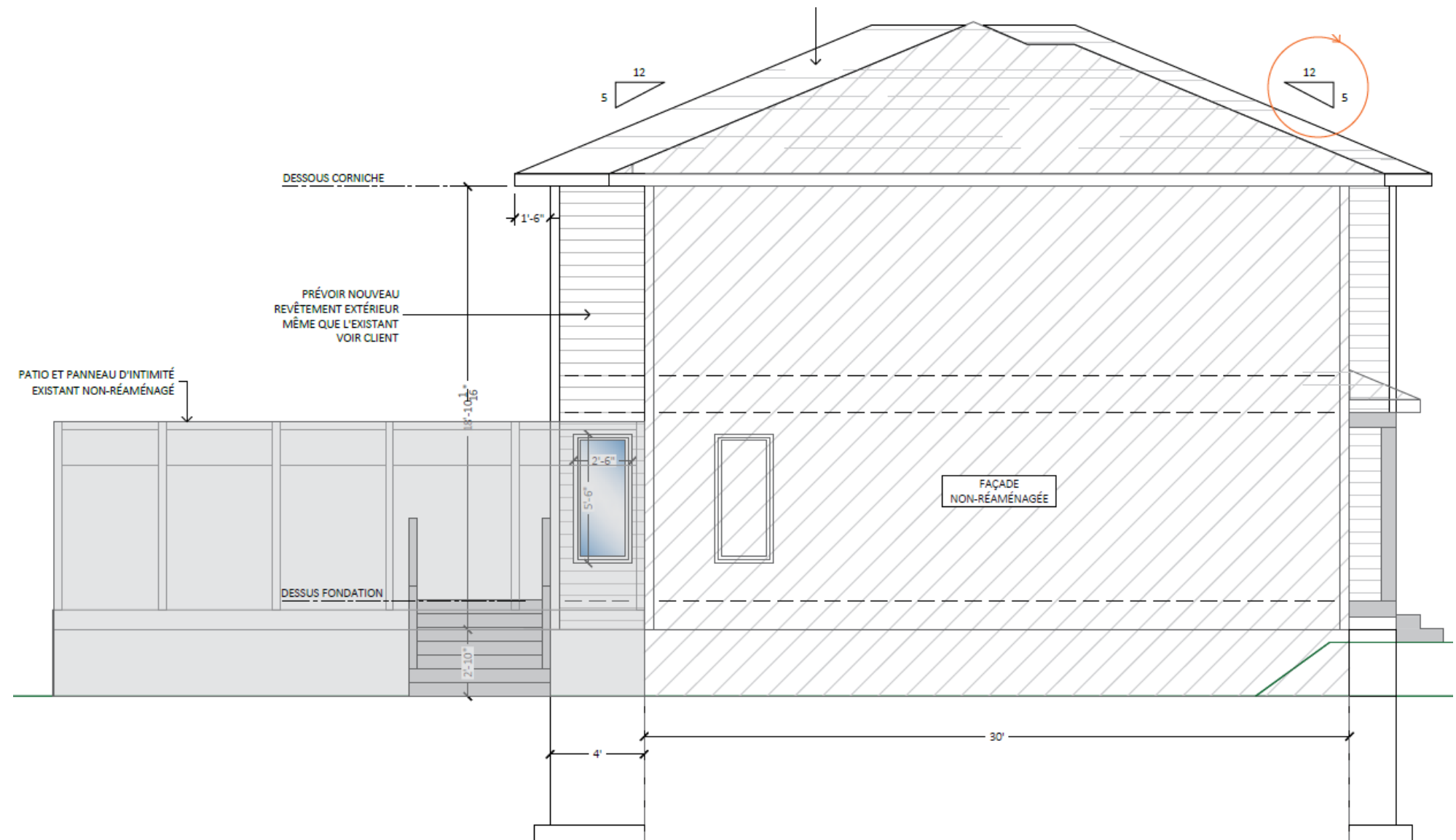
(voir esquisses visuelles)



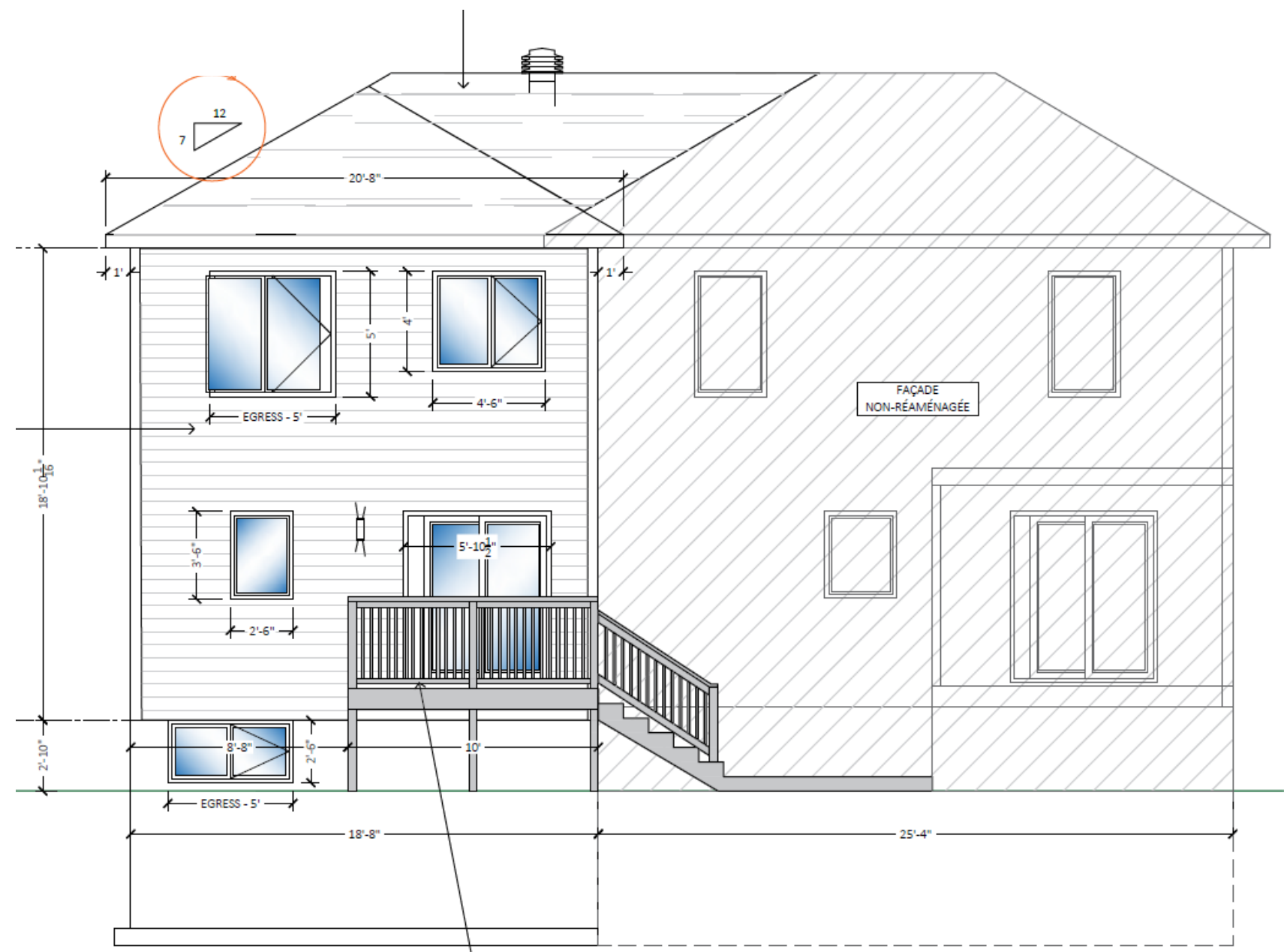
Façade droite (vers 1405, rue de l’Affluent)



Façade gauche (rue des Pins ouest)



Façade arrière



AVIS DU CCU

FAVORABLE

